

Délibération 2022 / 01-04

L'an deux mil vingt-deux le jeudi vingt-sept janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raymond RABETEAU, Maire.

Etaient présents les Conseillers municipaux : Mr Jean-Jacques BORD, Raymond RABETEAU, Christian FAUGERON, Maurice BESSE, Jean-François CHAMPEAU, Cédric LECOMTE, Mme Claudine DAURY-NEYRET, France-Noëlle GIMENEZ.

Etaient absents : M. Didier LASSECHERE (Procuration à Mme Claudine DAURY-NEYRET) M. Jacques FAURE (Procuration à Mme France-Noëlle GIMENEZ), M. Arnaud PICOUT (Procuration à Mr Raymond RABETEAU), Mme Mireille LILLE-PALETTE RECONDU (Procuration à Monsieur Raymond RABETEAU), Monsieur Anthony BUYS.

Secrétaire de séance : Mme Claudine DAURY-NEYRET

* * * * *

CONVENTION DE SERVITUDE EDF – PARCELLE E 1

Monsieur le Maire :

- rappelle à ses Collègues que la société EDF, sise 18, avenue Raymond Poincaré à Brive, doit procéder à la régularisation foncière de la parcelle E1, parcelle traversée par la présence d'une galerie dans le tréfonds du terrain appartenant à la mairie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise le Maire à signer la convention de servitude EDF

Fait et délibéré en Mairie, le 27 janvier 2022

Le Maire,

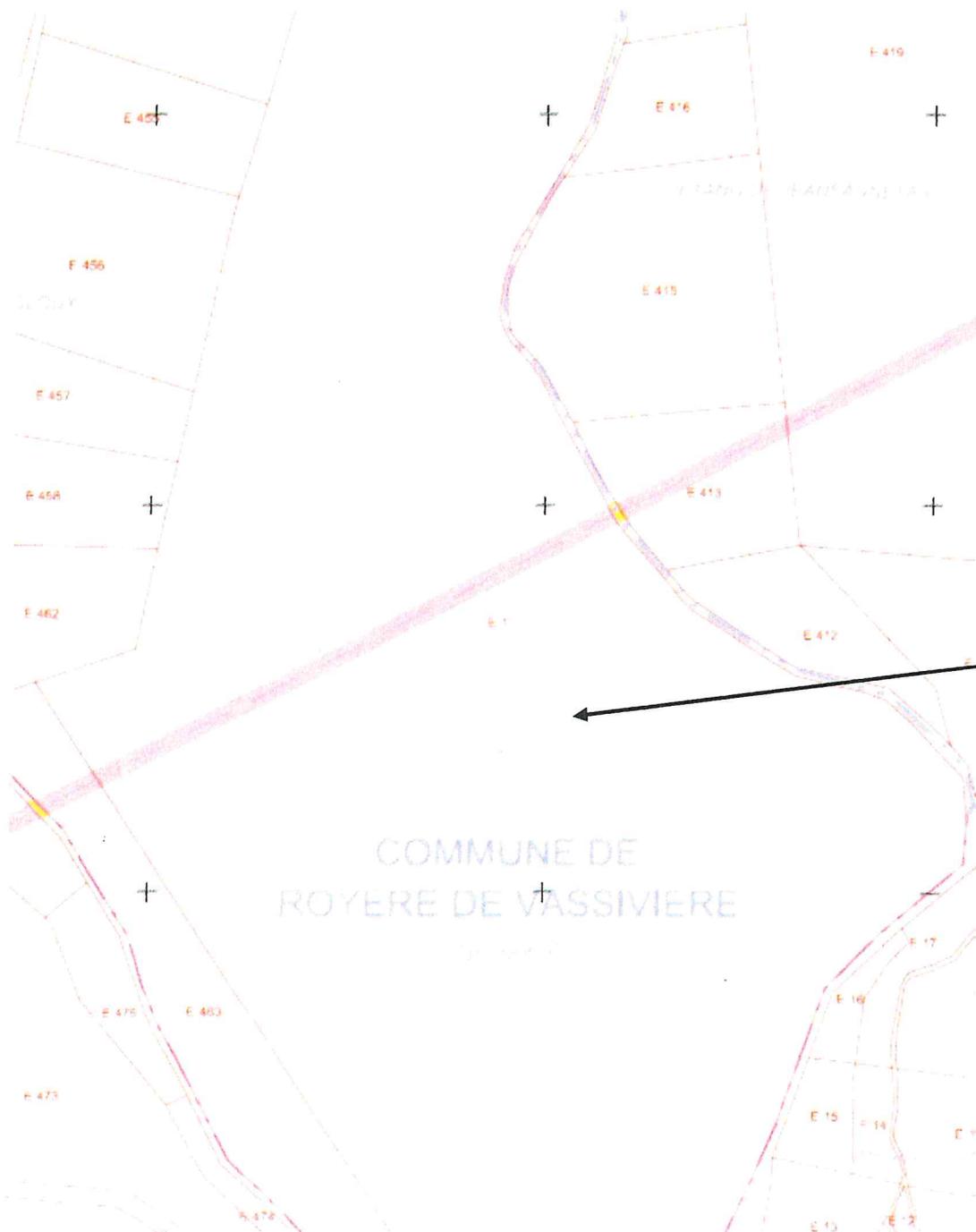


Raymond RABETEAU

AMENAGEMENT DE PEYRAT LE CHATEAU

Extrait de plan de la servitude sur fonds cadastral

Commune de ROYERE-DE-VASSIVIERE



Servitude de tréfonds

Parcelle Section E n°1

